



Je n'ai pas déclaré mes revenus depuis 2011.

Par **mouss1234**, le **04/06/2015** à **12:08**

Bonjour,

J'ai un gros souci. Etant artisan-commerçant, de 2006 à 2014, tout se passait bien jusqu'en 2011 où je commençais à rencontrer des soucis de trésorerie et une baisse d'activités. Je n'ai pas plus honoré mon comptable pour la période de 2011, ni sorti de bilan, donc aucun revenu déclaré au impôts.

Je pensais que c'était passager, que j'allais remonter la pente mais plus je continuais plus je m'enfonçais.

Depuis janvier 2015, j'ai mis ma société en liquidation judiciaire et j'attends toujours que ma liquidation se termine.

Je voudrais me mettre à jours avec les impôts. Que faire ?

Merci.

Par **alterego**, le **04/06/2015** à **15:58**

Bonjour,

En l'absence du paiement de ces honoraires, c'est à juste raison que votre comptable était en droit de ne pas tenir à jour votre comptabilité et de ne pas vous remettre les déclarations qu'il aurait pu établir. En résumé d'exercer son droit de rétention.

La solution pour vous, aujourd'hui, est de vous rendre au SIE du Centre des Impôts dont dépendez votre société et d'expliquer le pourquoi et le comment de la situation. C'est toujours mieux que de "faire le mort", croyez moi.

A défaut, les services fiscaux, le Tribunal de Commerce et particulièrement le Procureur de la République ne vous ménageront pas.

Assumez vos responsabilités de chef d'entreprise, effectuez cette démarche qui limitera les conséquences de la faillite. Rassurez-vous, même si des reproches et la morale vous seront faits, vous ne serez pas mal accueilli et vous en sortirez soulagé.

Cordialement